

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE- D'ORLEANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 6 mars 2006, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès verbal du 6 février 2006.
3. Suivi du procès verbal.
 - Route bleue (Fédération québécoise du canoë kayak)
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Demande de commandite.
 - Association bénévole de l'Île d'Orléans
 - Prix de présence loisir
7. Adoption du règlement #06-055 sur le traitement des élus.
8. Congrès Association des Directeurs Municipaux du Québec mai 2006.
9. Formation sur le rôle de « conciliateur-arbitre » de la personne désignée.
10. Vente du télécopieur (Fax)
11. Vente de l'ordinateur usagé
12. Varia M.R.C.
13. Période de questions.
14. Levée de l'assemblée.

06-022

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lina Labbé et secondé par Carmen Blouin..

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

06-023

ITEM 2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2006.

L'Adoption du procès-verbal est proposée par Dominique Labbé et secondé par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères).

ITEM 3 SUIVI DU PROCÈS VERBAL

- Route bleue (Fédération québécoise du canoë kayak)
Ce dossier a été réglé par la M.R.C. de l'Île d'Orléans.

ITEM 4 **CORRESPONDANCE**

06-024 ITEM 5 **ADOPTIONS DES DÉPENSES**

LISTE DES DÉPENSES

Comptes payés

M.R.C. de l'Île d'Orléans (Quote-part ordures)	5 547.10 \$
Lina Labbé	164.47 \$
Jean Rompré	164.47 \$
Société d'agriculture Côte de Beaupré - Île d'Orléans (Subvention)	50.00 \$
Réjean Guay	1 210.69 \$
Renée Duchaine	909.00 \$
Marco Langlois (Formation Sherbrooke)	489.65 \$
Société canadienne des postes (Mediaposte)	18.78 \$
Sylvie Beaulieu	244.58 \$
Marco Langlois	483.55 \$
Recherchemédia (Répertoire des entreprises)	402.52 \$
C.R.S.B.P. Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (cotisation 2006)	1 917.76 \$
Astronicor (Surveillance annuelle 2006)	220.85 \$
Fabrique Sainte-trinité-d'Orléans (Éclairage stationnement)	39.03 \$
Ultima Assurances (Prime 2006 - Responsabilité publique)	11 849.00 \$
Société canadienne des postes (timbres compte de taxes 2006)	351.98 \$
Sylvie Beaulieu	244.58 \$
Marco Langlois	483.55 \$
Les huiles Simon Giguère (Huiles centre comm. + rép. Fournaise #1)	1 896.10 \$
Micro PC Amy (Achat de fourniture et neutralisation du vieil ordinateur)	83.05 \$
Amaro (Roger Létourneau - eau de source centre communautaire)	105.00 \$
Mise à jour guide du gestionnaire municipal (ADMQ)	16.05 \$
Fourniture et ameublement du Québec (Papeterie et mobilier)	368.80 \$
Société canadienne des postes (Médiaposte janvier)	23.31 \$
Conex (Frais de copies)	151.83 \$
Fond de l'information foncière (Publication des droits de mutation)	18.00 \$
Les éditions Malbec	29.95 \$
Bell Canada (Administration)	156.57 \$
Oricom Internet	18.35 \$
Bell mobilité (Sécurité publique)	9.49 \$
Hydro Québec	2 073.70 \$
Yoland Dion	476.77 \$
Carmen Blouin	164.47 \$
Lauréanne Dion	164.47 \$

Jacques Drolet	164.47 \$
Dominique Labbé	164.47 \$
Total :	30 876.41 \$

Comptes à payer

Communauté métropolitaine de Québec (<i>Versement 1 sur 3 quote-part 2006</i>)	1 529.00 \$
Garage Dallaire (Réparation souffleuse)	108.44 \$
Pothier Delisle Avocats	184.04 \$
Poly-Énergie (Réparation lumières de rues)	581.70 \$
Denis Asselin (Préparation terrain Halte et Argentenay)	496.34 \$
Marco Langlois (Formation 15 février 2006)	23.20 \$
Renée Duchaine (Surveillance patinoire)	589.50 \$
Réjean Guay (Entretien patinoire)	708.00 \$
Réjean Guay (Déneigement patinoire (Tracteur))	380.00 \$
Réjean Guay (Entretien Sillon)	44.00 \$
Altus Dorion (Équilibrage du rôle 2007 et transfert en base 97)	9 443.55 \$
Municipalité Saint-Jean I.-O. (Entente bibliothèque 2006)	591.25 \$
Total :	14 679.02 \$

L'adoption des dépenses est proposée par Lina Labbé et secondé par Jean Rompré.
Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci haut.

Marco Langlois
Dir-gén / sec-très

ITEM 6 DEMANDE DE COMMANDITE

06-025

- Association bénévole de l'Île d'Orléans

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jean Rompré qu'un montant de 150.00 \$ soit accordé à l'association bénévole de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

- Prix de présence (Loisirs)

Il est proposé par Jean Rompré et secondé par Lauréanne Dion que la demande soit refusée pour les motifs suivants : La demande n'a pas été faite par écrit et le but de la commandite pas assez précis quant aux modalités d'attribution.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

ITEM 7 **ADOPTION DU RÈGLEMENT #06-055 SUR LE
TRAITEMENT DES ÉLUS**

ATTENDU QUE la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.S. c t-11,001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers.

ATTENDU QUE Madame Lauréanne Dion a donné Avis de motion à l'assemblée régulière du 6 février 2006.

ATTENDU QUE Ledit Avis a été publié et affiché aux endroits prescrits et pendant la période requise.

ATTENDU QUE Madame Lauréanne Dion a fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Carmen Blouin que le règlement #06-055 sur le traitement des élus, ci-après reproduit, soit adopté.

ARTICLE 1

Une rémunération mensuelle de 618.90 \$ est versée au maire.

Une rémunération mensuelle de 200.00 \$ est versée aux conseillers.

ARTICLE 2

Une rémunération additionnelle ci-après établie est versée à tout membre du conseil présent lors d'une assemblée spéciale.

Maire	150 \$
-------	--------

Conseillers	50 \$
-------------	-------

ARTICLE 3

Le maire suppléant reçoit une rémunération égale à celle du maire lorsqu'il le remplace pour une période d'au moins 30 jours continus.

Cette rémunération additionnelle est versée à compter de ce moment et jusqu'au jour où cesse le remplacement.

ARTICLE 4

Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui-ci qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

ARTICLE 5

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

ARTICLE 6

Le membre du conseil qui, dans l'exercice de ses fonctions, a effectué des dépenses pour le compte de la municipalité peut, sur présentation d'un état appuyé de toutes pièces justificatives, être remboursé par la municipalité au montant réel de la dépense.

ARTICLE 7

Les frais de kilométrage sont fixés à 0.40 \$ du kilomètre.

ARTICLE 8

Le présent règlement abroge le règlement 01-12-34.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

06-027

ITEM 8 CONGRÈS ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX MAI 2006.

Il est proposée par Lina Labbé et secondé par Jean Rompré d'autoriser le directeur général à participer au congrès de l'association des directeurs municipaux qui se tiendra les 17-18-19 mai prochain à Québec au coût de : 350.00 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

06-028

ITEM 9 FORMATION SUR LE RÔLE DE « CONCILIATEUR ARBITRE » DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE.

Il est proposée par Carmen Blouin et secondé par Jean Rompré d'autoriser Madame Line Labbé, personne désignée de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à participer à une formation sur le rôle de « conciliateur arbitre » de la personne désignée donnée à Québec le 29 mars prochain par la COMBEQ au coût de : 258.81 \$ plus les frais de déplacement s'il y a lieu. Madame Lina Labbé se retire de la discussion pour éviter un conflit d'intérêt personnel.

Adopté à la majorité des élus 4 pour 1 abstention.

06-029

ITEM 10 VENTE DU TÉLÉCOPIEUR (FAX)

ATTENDU QUE Lors de la dernière parution (janvier 2006) du journal Autour de l'Île une demande d'offre d'achat a été fait pour le télécopieur Panasonic KX-FP81 (fax) usagé de la municipalité.

ATTENDU QU'une seule offre a été reçue pour une somme de vingt-cinq dollars (25.00 \$).

EN COSÉQUENCE Il est proposé par Carmen Blouin et secondé par Lina Labbé que ledit télécopieur soit vendu à Madame Renée Duchaine pour la somme de vingt-cinq dollars. (25.00 \$)

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

ITEM 11 VENTE DE L'ORDINATEUR USAGÉ

ATTENDU QUE Lors de la dernière parution (janvier 2006) du journal Autour de l'Île une demande d'offre d'achat a été fait pour l'ordinateur usagé de la municipalité.

ATTENDU QUE Trois offres ont été reçues.

1. Le 1er février 2006, 150.00 \$ (Par téléphone)
2. Semaine du 7 février 2006, 40.00 \$ (Écrite)
3. Le 10 février 2006, 185.00 \$ (Écrite)

EN COSÉQUENCE Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Carmen Blouin que ledit ordinateur soit vendu à Madame Linda Lemelin pour la somme de cent quatre-vingt-cinq dollars. (185.00 \$)

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

ITEM 12 VARIA MRC**ITEM 13 PÉRIODE DE QUESTION****ITEM 14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par Lauréanne Dion il est 21h45.